



Notice explicative du projet N°5.3

Création d'un verger conservatoire à vocation pédagogique et touristique sur la commune de Pullay

Fiche N°5 : promotion des espaces ruraux, du tourisme rural dans un objectif de
développement durable

Comité de Programmation du 15 décembre 2010

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

D'après les anciens du village, des pommes ont toujours été vendues à Pullay. Ainsi, un important verger sur la commune alimentait les habitants via une vente à la sortie de la messe dominicale.

Fort de ce constat, les élus de la municipalité ont souhaité que ce volet de l'histoire de la commune soit mieux connu de ses habitants.

Les élus ont donc élaboré un projet visant à redonner une place importante à la pomme dans la vie de la commune en décidant d'organiser annuellement une fête de la pomme. Ce projet doit contribuer à maintenir des occasions pour toutes les générations d'habitants, quelque soit leur âge ou leur origine, de se rencontrer et d'échanger.

Pour permettre l'organisation d'une telle manifestation, les élus ont décidé de créer un verger conservatoire à vocation pédagogique et touristique à proximité du centre-bourg. Les travaux de création de ce verger sont l'objet de la présente demande de subvention.

L'aménagement du verger doit permettre de régler les modalités d'accueil du public sur une parcelle communale située à proximité du centre-bourg. Le site du verger doit être aménagé de façon à respecter l'environnement naturel de la parcelle.

➤ **Objectifs du projet :**

- Aménager une parcelle communale pour en faire un lieu d'accueil touristique dédié à la culture de la pomme
- Disposer d'un espace pouvant accueillir une fête annuelle de la pomme (vocation touristique) et des groupes, notamment d'enfants (vocation pédagogique),
- Faire (re)découvrir la cueillette des pommes abondamment pratiquée auparavant sur la commune,
- Participer à la conservation de variétés anciennes de pommes et contribuer à les faire connaître.

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

- Les habitants de la commune et des communes alentours de tous âges.

➤ **Contenu :**

L'objet du projet est l'aménagement du verger et d'une aire d'accueil sur une parcelle communale d'environ un hectare.

Le verger sera ouvert au public à chaque manifestation ponctuant la vie de la commune. De plus, un accès sur réservation sera proposé afin de permettre la visite du verger par des groupes. Sont ciblées ici les structures enfance-jeunesse des Communautés de communes du Pays et en particulier de la Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre.

La salle polyvalente voisine pourra être mise à disposition des groupes, leur offrant ainsi la possibilité de réaliser des temps de travail en intérieur, d'accéder aux toilettes, etc.

- **L'aménagement du verger :** 3 zones sont différenciées :

Un espace de plantation comprenant :

- 5 arbres de pommes à cidre,
- 10 arbres de variétés anciennes de pommes,
- 15 arbres de pommes à couteau. Ces derniers seront taillés en fuseaux afin d'assurer une récolte aisée (taille d'un buisson) et de gros fruits. Un entretien régulier est donc prévu (Cf. ci-dessous).

Un espace de jachère, qui sera maintenu afin de conserver l'activité d'agraine préexistante sur la parcelle.

Un espace dédié à l'accueil du public proprement dit avec l'implantation de mobilier du type tables, bancs et poubelles.

- **L'installation d'une clôture et d'une haie :**

Les éléments de clôture seront en bois autoclave.

La haie sera composée d'espèces végétales locales afin de s'assurer de sa résistance et d'agir en faveur de la préservation de la biodiversité locale.

- **La signalétique :**

La mise en valeur du site dans un objectif d'accueil du public nécessite la mise en place d'une signalétique spécifique. Le projet prévoit l'implantation d'un panneau explicatif au niveau de l'entrée de la parcelle et de panneaux précisant le nom des variétés aux pieds des arbres.

- **L'entretien du site et sa gestion**

Un employé communal sera chargé de la gestion du site et de son entretien. Celui-ci porte sur le fauchage du verger, la taille des arbres et une collecte régulière des déchets.

Afin de préserver la biodiversité ordinaire, notamment la flore et les insectes pollinisateurs, il est prévu de différencier les espaces à tondre : une tonte fine des cheminements permettant d'accéder aux équipements d'accueil (tables, bancs, etc.) et aux arbres contre un fauchage uniquement bisannuel du reste de la parcelle sur laquelle sera semée une jachère fleurie.

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- août-septembre 2010 : Définition du projet et de ses modalités de gestion (ouverture au public)
- octobre 2010 : Commande des différents équipements et des plants
- novembre - décembre 2010 : Pose des équipements et plantation de la haie et des pommiers
- janvier - février 2011 : Définition du projet de fête de la pomme
- printemps 2011 : Accueil du public dans le verger à l'occasion de la brocante du mois de mai 2011

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Commune de Pullay, sur un terrain appartenant à la commune, jouxtant la salle polyvalente et le cimetière.

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Pullay et ses environs, notamment la Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre

II. EVALUATION DU PROJET

➤ **Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :**

Moyens mis en œuvre pour la valorisation de l'environnement à travers l'aménagement de la parcelle :

1. Nombre de pommiers plantés (dont pommiers de variétés anciennes) : 30 (10)
2. Plantation d'une haie bocagère composée d'espèces locales sur 300 m
3. Usage de matériaux en bois pour clôturer la parcelle

➤ **Indicateur(s) de résultats (effets espérés) :**

1. Nombre de personnes visitant le site chaque année : 1 000
2. Production annuelle de pommes espérée : 1 150 kg

➤ **Critères de notation**

Partenariat/Concertation :

La commune s'est faite aidée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour concevoir l'aménagement et le paysagement du verger.

Il a été décidé qu'un volet signalisation serait défini dans un deuxième temps avec l'aide de l'Office de Tourisme du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Il visera à relier le verger à la voie verte toute proche tout en valorisant le bourg.

Caractère pilote/Innovation :

La commune de Pullay cible son activité d'accueil du public sur la (re)découverte de l'activité de cueillette et des variétés anciennes de pommes. Elle met ainsi en valeur son patrimoine culturel et naturel. La combinaison accueil du public et valorisation des patrimoines dans le respect de l'environnement confère à ce projet une dimension innovante.

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

La commune avec l'aide du CAUE et du Pays.

- *Comment et à quelle échelle ?*

Par des visites de terrain. A l'échelle de la parcelle à aménager et de la commune.

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

Un projet d'aménagement a été réalisé par l'équipe municipale. Il a fait l'objet de modifications au fil des réflexions, des rencontres (CAUE) et des échanges (Maire de Mesnières en Bray, possédant sur sa commune, un verger conservatoire et une fête annuelle de la pomme).

Social :

Un verger représente un support potentiel pour la réalisation d'animations sur le thème de la sensibilisation à l'environnement et de la découverte du patrimoine local naturel et culturel. En ce sens, le projet constitue un soutien potentiel à l'activité du Centre de Ressources et d'Education à l'Environnement (CREE) et des structures enfance-jeunesse du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Il contribuera également lors de l'organisation de la fête de la pomme à faciliter les échanges intergénérationnels.

Ecologie/Environnement :

Les équipements prévus pour l'aménagement du verger ont été pensés de façon à réduire au maximum leur impact sur l'environnement et à s'intégrer harmonieusement dans le paysage local.

La conservation de variétés anciennes et la plantation d'une haie d'espèces locales contribuent au maintien de la biodiversité, de même que la mise en place d'une gestion différenciée concernant la tonte de la parcelle.

Des économies en eau seront réalisées grâce à la citerne de récupération des eaux pluviales de 5m³ (hors demande LEADER). Une fois les arbres repris, cette réserve d'eau sera dédiée à l'arrosage des plantations du centre-bourg.

Economie :

Stimulation de la dynamique économique autour de la pomme jusqu'à terme, l'aménagement du verger doit déboucher sur l'organisation d'une fête de la pomme durant laquelle les producteurs de pommes, de jus de pomme et de cidre des environs seront conviés pour vendre leurs produits.

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Clôture du terrain	7 824,46
clôture en bois autoclave (conception, fourniture et pose)	4 787,25
plantation d'une haie	2 551,64
portique d'entrée	485,57
Aménagement du verger	2 987,39
plantation de pommiers (à cidre, à couteau et de variétés anciennes)	765,88
tables, bancs, poubelles et support panneau explicatif d'entrée (fourniture)	2 221,51
Signalétique	2 500,00
panneau explicatif d'entrée (conception, édition)	2 000,00
signalétique aux pieds des arbres	500,00
Coût prévisionnel du projet	13 311,85

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	0,00
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	5 990,33
Autofinancement	5 990,33
Emprunt	
Sous-total contrepartie nationale	5 990,33
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	7 321,52
Sous-total financements publics	13 311,85

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	0,00

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0,00

TOTAL = coût général du projet	13 311,85
---------------------------------------	------------------